

ÉLÉGANCE ACADEMIE

PROGRAMME DE FORMATION

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE *RNCP39266*

OBJECTIFS DE LA FORMATION ET FINALITÉS PROFESSIONNELLES

Le CAP Métiers de la Coiffure est un diplôme professionnel national de niveau III, délivré par le Ministère de l'Éducation nationale qui se prépare en 1 ou 2 ans après une classe de 3ème, en initial, en alternance ou en formation continue. Le CAP est le premier niveau de formation au métier de coiffeur.

Le (la) titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure est un(e) professionnel(le) qualifié(e) dans :

- **les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et**
- **masculine ;**
- **l'accueil de la clientèle ;**
- **le conseil et la vente de service et de produits.**
- **Il (elle) gère son espace de travail et participe aux différentes activités de l'entreprise.**



ÉLÉGANCE ACADEMIE

PROGRAMME DE FORMATION

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE *RNCP39266*

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :

- Français
- Histoire-géographie et Enseignement moral et civique
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Langue vivante étrangère (anglais)
- Éducation physique et sportive

ARTS APPLIQUÉS (FACULTATIF)

ÉTABLIR UNE RELATION AVEC LA CLIENTÈLE ET PARTICIPER À L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE :

- Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous
- Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires
- Contribuer à l'activité de l'entreprise

RÉALISER DES PRESTATIONS DE COIFFURE :

- Élaborer un diagnostic (réaliser et formaliser)
- Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire (réaliser un shampooing et un soin capillaire).
- Réaliser des techniques de base de coiffure :
 - de coupe (femme, homme)
 - de couleur (coloration et effet de couleur)
 - de forme et de coiffage (mise en forme temporaire, mise en forme durable par enroulage, coiffage)



ÉLÉGANCE ACADEMIE

PROGRAMME DE FORMATION

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE *RNCP39266*

FORMALITÉS D'ACCÈS

Public visé : toute personne à partir de 16 ans (ou 15 ans sortie de troisième) sans limite d'âge supérieur.

Prérequis :

- **Pour tous :** maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral, connaissances de base en calcul
- **Pour les alternants :** Avoir entre 16 et 29 ans (ou 15 ans sorti de 3^{ème}, sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap). Avoir signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation avec une entreprise.

Coût de formation :

- Prise en charge totale des coûts de formation dans le cadre d'un contrat d'alternance.
- Possibilité de prise en charge partielle ou totale en Formation Professionnelle Continue.
- Le tarif vous sera communiqué par devis, après un RDV personnalisé tarif horaire de base 10€/ heure.



ÉLÉGANCE ACADEMIE

PROGRAMME DE FORMATION

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE *RNCP39266*

OBJECTIF POST-FORMATION

PERSPECTIVES D'EMPLOIS :

- Salarié en tant que Coiffeur débutant dans un salon de coiffure
- Salarié dans des établissements/institutions diverses: soins, cures, convalescence, réadaptation; Centres d'hébergement pour personnes âgées, de loisirs et de vacances ; Milieu du spectacle, de la mode... et des entreprises de production/distribution de produits capillaires.

POURSUITES DE FORMATION :

- Mention complémentaire
- BP coiffure
- Bac pro coiffure



ÉLÉGANCE ACADEMIE

PROGRAMME DE FORMATION

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE *RNCP39266*

Délai et conditions d'accès :

Le délai moyen d'accès à la formation est de 14 jours. Entrées et sorties possible tout au long de l'année selon le profil du (de la) candidat (e).

- L'accès à la formation est conditionnée à :
 - la passation d'un entretien individuel,
 - la satisfaction aux évaluations du projet professionnel, des compétences et des prérequis,
 - la réalisation d'une journée d'observation dans le salon d'application de *Elégance Académie*.

Niveau d'entrée et de sortie :

- Niveau d'entrée : Sans niveau spécifique, sous réserve des prérequis.
- Niveau de sortie : Niveau 3

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Notre référente Handicap et Accompagnement socioprofessionnel est à votre écoute pour aménager la formation aux besoins.

Nos locaux et plateaux techniques sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

contact: elegance31.rh@gmail.com



ÉLÉGANCE ACADEMIE

PROGRAMME DE FORMATION

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE *RNCP39266*

DURÉE TOTALE DE LA FORMATION :

En contrat d'apprentissage:

- sur 2 ans: 816 heures en moyenne sur 24 mois.
- sur 1 an: 408 heures en moyenne sur 12mois.

En formation Professionnel continue:

sur 9 mois à partir de 360h, adaptable selon le niveau

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

En contrat d'apprentissage:

- mercredis après midi de 14h à 18h10
- les jeudis de 9h à 13h10 et de 14h à 18h10
- soit 12h d'école par semaine le reste du temps en entreprise ; 35h hebdomadaire en tout.

En formation Professionnelle continue:

Ajustable en fonction du statut de l'apprenant.e, planning sur mesure.

ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS :

Un équipement professionnel est nécessaire à chaque stagiaire pour pouvoir intégrer cette formation.

En contrat d'apprentissage:

Un financement pour le premier équipement peut être accordé dans la limite de 500 euros.

En formation Professionnelle continue:

Un auto financement sera nécessaire pour le premier équipement un devis sera établie en fonction des besoins.



ÉLÉGANCE ACADEMIE

PROGRAMME DE FORMATION

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE *RNCP39266*

Équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique est constituée de formateurs diplômés et experts dans leur domaine de compétences.

Ces professionnels de terrain disposent des compétences pédagogiques pour faciliter l'apprentissage et l'acquisition des compétences visées en utilisant les méthodes, techniques et outils les plus adaptés pour la thématique enseignée.

Moyens d'encadrement :

Madame Cindy François Directrice



- Référente d'action de formation
- Référente socio-professionnel
- Référente de suivi en entreprise
- Référente mobilité

Madame Laure Riocreux



- Référente pédagogique
- Référente mobilité

Madame Cécile Poichotte



- Référente administrative
- Référente des suivis et des émargements
- Référente handicap
- Référente mobilité



SARL ÉLÉGANCE ACADEMIE DE COIFFURE - Centre de perfectionnement coiffure
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 31 06446 31 auprès du préfet
de région de Midi-Pyrénées

19 Boulevard d'Arcole - 31000 Toulouse
NRC 534603121 CODE APE 8541Z

Mis à jour le 27 mai 2026

ÉLÉGANCE ACADEMIE

PROGRAMME DE FORMATION

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE *RNCP39266*

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Pour les cours en salon d'application :

Laboratoire composé de:

meubles techniques contenant les produits nécessaires à l'accueil des modèles et/ou clients, un évier, d'une VMC, d'une machine à laver, un sèche-linge.

+ Espace d'accueil pour les modèles et clients:

9 postes de coiffage

3 bacs

multiples miroirs, fauteuils, tabourets et tablettes à roulettes

un banc d'attente de 3 places

1 porte manteau

une caisse (téléphone, tablette tactile)

3 étagères de présentation des produits

linge indispensable aux prestations de service

Pour les cours théoriques et pratiques :

+ 3 salle de cours, 2 tableau numérique, tablette et des tableaux.



SARL ÉLÉGANCE ACADEMIE DE COIFFURE - Centre de perfectionnement coiffure
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 31 06446 31 auprès du préfet
de région de Midi-Pyrénées

19 Boulevard d'Arcole - 31000 Toulouse
NRC 534603121 CODE APE 8541Z

Mis à jour le 27 mai 2026

ÉLÉGANCE ACADEMIE

PROGRAMME DE FORMATION

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE *RNCP39266*

Moyens d'appréciation des résultats :

Systeme d'évaluation des acquis :

- Évaluations formatives et sommatives réalisées par les formateurs tout au long de la formation.
- Livret de suivi, évaluation des soft skills.

Un conseil de classe est organisé, chaque apprenant fait l'objet d'une discussion et d'une évaluation synthétique de la part du chef d'établissement.

Validation par bloc de compétences :

La certification professionnelle est composée de plusieurs blocs de compétences à acquérir pour l'obtention de la certification professionnelle.

Il est possible de valider un ou plusieurs des blocs de compétences. Chaque bloc peut être acquis individuellement.

La fiche RNCP accessible depuis chaque fiche formation en précise les modalités d'obtention.

Quelle que soit la forme d'examen choisie, les candidats préparant le CAP par la voie de la formation professionnelle continue ou par la voie de l'apprentissage reçoivent, pour les unités du diplôme préparé qui ont fait l'objet, au titre de la session en cours ou dans les cinq années précédentes, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, y compris si elles ont été obtenues par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage, une attestation délivrée par le recteur d'académie reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme.

En cas de validation partielle du titre, possibilité de valider les blocs de compétences non acquis ultérieurement.

Pour toute question concernant les blocs de compétences, contactez ÉLÉGANCE ACADEMIE.



ÉLÉGANCE ACADEMIE

PROGRAMME DE FORMATION

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE *RNCP39266*

Délivrance du diplôme :

La formation est sanctionnée par un diplôme, le CAP Métiers de la coiffure.

Les épreuves sont organisées par le rectorat de façon ponctuelle en fin de formation.

L'obtention du diplôme vient valider l'acquisition des connaissances acquises au cours de la formation.

Taux d'insertion professionnelle :

Les taux d'insertion seront communiqués dès la période de formation terminée.

Taux de présentation aux examens :

3 élèves sur 5 se sont présentés aux examens en 2025

Taux de réussite aux examens :

Les taux de réussite **100%** en 2025.



ÉLÉGANCE ACADEMIE

PROGRAMME DE FORMATION

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE *RNCP39266*

Délivrance du diplôme :

La formation est sanctionnée par un diplôme, le CAP Métiers de la coiffure.

Les épreuves sont organisées par le rectorat de façon ponctuelle en fin de formation.

L'obtention du diplôme vient valider l'acquisition des connaissances acquises au cours de la formation.

Taux d'insertion professionnelle :

Les taux d'insertion seront communiqués dès la période de formation terminée.

Taux de présentation aux examens :

3 élèves sur 5 se sont présentés aux examens en 2025

Taux de réussite aux examens :

Les taux de réussite **100%** en 2025.

